

PAR COURRIEL

Le 14 mai 2015

Objet : Demande d'accès concernant un réseau d'égout privé desservant des propriétés situées sur la 130^e Rue, 57^e et 58^e Avenue à Saint-Georges

Madame,

Nous donnons suite à votre demande verbale, reçue le 12 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. permis d'exploitation daté du 28 octobre 1986, 1 page;
2. autorisation daté du 30 septembre 1992, 2 pages;
3. permis d'exploitation daté du 14 octobre 2011, 1 page;
4. autorisation datée du 14 octobre 2011, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Environnement

PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT

No. 1621 0981-E

DÉTENTEUR: Gervais Baillargeon

ADRESSE: 5855, 135^e rue, St-Georges Est, QC G5Y 5B9

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'égout

dans la (les) municipalité(s) mentionnée(s) ci-dessous:

St Georges-Est

Ce permis est soumis à toute loi et règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

Le Sous-Ministre de l'Environnement
ORIGINAL SIGNÉ PAR

Ste-Foy, ce 28 octobre 19 86 par: Guy Audet Directeur régional

Dûment autorisé par le décret 922-80 du 26 mars 1980, Gazette officielle 23 avril 1980



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la
Chaudière — Appalaches

Sainte-Marie, le 30 septembre 1992

AUTORISATION

Monsieur Gervais Baillargeon
5855, 135e Rue
Saint-Georges (Québec)
G5Y 5B9

N/Dossier : 7330-12-01 / 00312-01

Objet: Autorisation - Installation septique pour le
développement Gervais Baillargeon, Saint-Georges-
Est (p)

Monsieur,

Suite à votre demande d'autorisation en date du 4 juin 1992, reçue par le ministère de l'Environnement le 13 juillet 1992 et soumise en votre nom par 23 / 92, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser les travaux décrits sommairement ci-dessous:

3e élément épurateur:

- Construction d'un élément épurateur du type "filtre à sable hors sol". Il occupe une superficie de 417 mètres carrés et est composé de 20 rangées de tuyau rigide perforé de 80 mm de diamètre.
- Réparation et adaptation du regard répartiteur existant.
- Réaménagement du fossé existant à l'aide d'une clé d'étanchéité.



AUTORISATION

-2-

N/Dossier : 7330-12-01 / 00312-01

Le 30 septembre 1992

- Construction de fossés périphériques des eaux de surface.
- Installation de conduites de contrôle de la nappe phréatique de 100 mm de diamètre.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre	91-11-14	Gervais Baillargeon
Lettre	91-12-09	23/24
Plans #2972-91	92-05	
Lettre	92-06-04	
Etude préliminaire #2972-91	92-06-06	23/24
Lettre	92-08-28	
Vérification capacité #2972-91	92-09-02	23/24
Lettre	92-09-16	23/24
Lettres (2)	92-09-16	Gervais Baillargeon

Le consultant devra produire une déclaration attestant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis autorisés par les présentes. Elle devra être transmise à M. Gaston Trudel, ing., M.Sc., chef de la division analyse aux Milieux urbain et agricole de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches.

Les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

Pour le ministre de l'Environnement



JEAN-MARIE BOUCHER
Directeur régional

JMB/SL/11

ANALYSÉ PAR: SL

RECOMMANDÉ PAR: J.T.

PERMIS D'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME D'ÉGOUT

(L.R.Q., c. Q-2, article 32.1)

N° : 7330-12-01-00312-02 (400865782)

DÉTENTEUR : Monsieur Dominic Veilleux

ADRESSE : 228, rue Laflamme Lac-Poulin – Saint-Benoît (Québec) G0M 1P0

LE DÉTENTEUR EST AUTORISÉ à exploiter une entreprise d'égout
dans la municipalité mentionnée ci-dessous :

Ville de Saint-Georges, pour le réseau d'égout localisé sur les lots 3 124 500, 3 473 976 et 4 779 881,
cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce-Sartigan

Ce permis est soumis à toute loi et à tout règlement s'appliquant aux entreprises d'aqueduc et aux entreprises d'égout.

Sainte-Marie, ce 14 octobre 2011

Pour le ministre,



directrice régionale de l'analyse et de l'expertise

ANALYSÉ PAR :



RECOMMANDÉ PAR :



VÉRIFIÉ PAR :

Sainte-Marie, le 14 octobre 2011

AUTORISATION
(article 32.7)

Monsieur Gervais Baillargeon
13820, 57^{ième} Avenue
Saint-Georges (Québec) G5Y 5B9

Monsieur Dominic Veilleux
228, rue Laflamme
Lac-Poulin – Saint-Benoît (Québec) G0M 1P0

N/Réf. : 7330-12-01-00312-02
400865779

Objet : Cession du réseau d'égout privé desservant des propriétés situées sur la 130^{ième} Rue, 57^{ième} et 58^{ième} Avenue de la ville de Saint-Georges.

Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 16 août 2011, reçue le 17 août 2011 et complétée le 3 octobre 2011, j'autorise, conformément à l'article 32.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le titulaire ci-dessus mentionné, Monsieur Gervais Baillargeon, à aliéner à Monsieur Dominic Veilleux le réseau d'égout décrit ci-dessous:

Réseau d'égout et les installations de traitement (un poste de pompage, une fosse septique et trois éléments épurateurs) se situant sur les lots 3 124 500, 3 473 976 et 4 779 881 du Cadastre du Québec, ville de Saint-Georges, Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre et documents joints au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 août 2011, signée par 23/24 notaire, concernant une demande d'autorisation pour la cession d'un réseau d'égout, 2 pages;

AUTORISATION
(article 32.7)

-2-

N/Réf. : 7330-12-01-00312-02
400865779

Le 14 octobre 2011

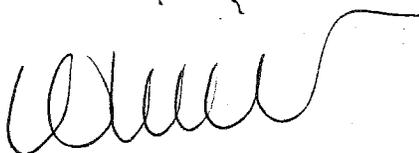
- Lettre et documents joints au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 3 octobre 2011, signée par 23 / 24 notaire, concernant de l'information complémentaire au projet.

Le permis d'exploitation d'un système d'égout portant le numéro 7330-12-01-00312-02 (400865782) délivré en date du 14 octobre 2011 à monsieur Dominic Veilleux.

Ce projet de cession du réseau d'égout devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/AC/mf

Isabelle Olivier, ing.
Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

ANALYSÉ PAR :



RECOMMANDÉ PAR :



VÉRIFIÉ PAR :

